



## Le gouvernement Macron prévoit la liquidation et la privatisation des services publics ! La grande solderie est en marche !

Manifestation du 22 mars : nous serions peut-être en droit de nous demander pourquoi faire une nième grève, si la liste des attaques n'était pas si longue : Gel salarial, remise en place du jour de carence en cas d'arrêt maladie, alignement des retraites du public sur le privé, suppression massive des CAE, développement de la précarité, plan de départ volontaire dans la fonction publique, PPCR, Réforme du Bac et Parcoursup...

- **Suppression des contrats aidés** : Décrétée en juin 2017, elle a été mise en place fin août : cela a conduit à ce qu'il faut bien appeler un « **plan social** » de vaste ampleur avec le départ de **23000 agents**, brutalement licenciés dès la rentrée, même si cela allait à l'encontre d'un fonctionnement normal des établissements scolaires ou des associations. Les contrats proposés ensuite sont tout aussi précaires : au collège, le contrat d'un agent bénéficiaire du RSA se termine d'ailleurs au printemps, après seulement **six mois** de réemploi... **Autre scandale en ce qui concerne l'accompagnement des enfants en situation de handicap** : Au Comité technique interministériel du 27-09, le gouvernement a assuré que la suppression des contrats aidés « *ne posera pas de problème à l'insertion des élèves en situation de handicap* ». Les faits démontrent évidemment le contraire... Visiblement, la prise en compte des enfants ou des personnels n'est en aucun cas la priorité du gouvernement ... ou alors pas comme nous l'entendrions !
- **Attaques contre le statut, recours accru aux contractuels et généralisation de la précarité** : Au Comité interministériel de la « transformation publique » (titre tout à fait évocateur...) qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> février, est évoqué un recours accru aux contrats ainsi que la mise en œuvre d'une « rémunération différenciée » (soit en plus clair : **primes au mérite et remise en cause du cadrage national des salaires**). Edouard Philippe et Gérard Darmanin ont le culot de reprendre les termes de Rousseau en indiquant qu'« *il faut mettre en place un nouveau contrat social pour les agents publics* » et que « *l'enjeu est d'assouplir le statut* ». **Autrement dit : le faire disparaître comme c'est annoncé pour les cheminots...** D'ailleurs, au sujet des contractuels, le BO du 23 mars 2017 instaure une **rémunération différenciée selon les académies** : après avoir énoncé des critères à prendre en compte, le BO indique « *Toutefois, la situation géographique et les difficultés de l'académie à recruter peuvent conduire à ce que le niveau de rémunération d'un agent diffère d'une académie à une autre* » ; si cette remise en cause du cadrage national des salaires est effectuée pour les agents précaires, n'en doutons pas, nous serons bientôt visés : et si on nous notait en fonction des résultats de notre classe ?
- **Suppressions de postes et mise en place d'un plan de départ volontaire dans le public** : Macron a annoncé la suppression de 120000 postes de fonctionnaires et la mise en place d'un « plan de départ volontaire » (PDV) ; dans le privé, ces PDV sont souvent des **plans sociaux déguisés** et facilités par les récentes Lois Travail : cela rappelle celui de SFR (5000 emplois) en 2017. Ainsi, le budget 2018 (CTM du 27 septembre 2017) ne **prévoit aucune création de postes sur la mission enseignement scolaire** : cela va toucher en particulier le secondaire et les administratifs. Malgré le boom démographique, en 2018 le secondaire va encore subir une **baisse de 20% des postes au concours** et tous les postes ne seront pas pourvus. Dans le primaire, **10% des postes** sont aussi sacrifiés sur l'autel de la finance... La haute administration est elle-même touchée par l'austérité puisqu'il est question de nommer **un seul Recteur sur plusieurs académies** (c'est d'ailleurs expérimenté à Caen)
- **Retour du jour de carence en cas d'arrêt maladie** : Même si le gouvernement désigne les fonctionnaires comme seuls responsables de la dette qu'il engendre à coups de cadeaux lucratifs au MEDEF, il faut savoir que le **taux d'absentéisme de l'Education Nationale est bien plus bas que dans le privé**. Cette mesure avait d'ailleurs été abolie précédemment car elle est tout à fait **contre-productive** : elle incite à l'allongement de la durée d'absence pour « rentabiliser » la perte de salaire.
- **Mise en place dictatoriale du PPCR (Protocole carrières et rémunération)** : Celui-ci a été signé en 2015 notamment par l'UNSA et la CFDT, ce qui aboutissait à un pourcentage de **49%** selon la Loi de la

Représentativité syndicale ; cependant le gouvernement a décrété que ce **pourcentage était équivalent à 50 %** et que le Protocole était donc valide ! Belle démocratie !

- **Remise en cause du régime retraite de la fonction publique** : Celui-ci a déjà été mis à mal par des réformes successives qui ont imposé des **décotes très importantes** si les annuités ne sont pas complètes, mais **cela va encore s'aggraver avec l'alignement sur le privé** ; les enseignants seront les plus pénalisés puisqu'avec un salaire moyen, la perte de pension équivaldra à **179 euros par mois** ; pour un salaire de 3140 euros ce serait environ 300 euros mensuels qui seraient perdus.

- **Parcoursup ou l'accroissement du déterminisme social !** C'est à l'Institut Montaigne dont Blanquer et Mathiot font partie qu'il revient l'initiative de ces réformes. En septembre 2017, faute de places suffisantes dans les facs, **des milliers d'étudiants sont restés « sur le carreau » sans pouvoir accéder à une filière post-bac** ; et, le gouvernement s'est saisi de ces dysfonctionnements gravissimes (mais opportuns) pour mettre en place une réforme encore plus drastique; cependant, on oublie souvent de préciser que, malgré un fort taux d'échec en première année de Fac, **la France est le pays dont le taux d'étudiants diplômés est le plus élevé d'Europe**. Pourtant, avec ces réformes, **les étudiants ne seront plus assurés de trouver une place dans la filière de leur choix** : il leur faudra **candidater avec des lettres de motivation** pour chacun de leur choix sans aucune certitude sur le résultat. Il est évident que ce n'est pas à la portée de tous... De plus, qui assurera la lecture de ces milliers de lettres ? Autant dire que l'entrée à l'université va devenir **extrêmement opaque** ; **c'est un arbitraire de plus qui s'ajoute au tri social et à l'injustice déjà bien présents dans l'école**.

- **Réforme du bac : des parcours individualisés qui explosent les cadrages horaires et nationaux !**  
Le nouveau Bac risque à long terme de perdre son caractère national en se transformant en un « **parcours individualisé** » avec un tronc commun (réduit) et des spécialités. Il comportera un **contrôle continu** avec des partiels ou épreuves communes (**40% de la note**) et **5 épreuves finales** (pour le « tronc commun », une en français en 1<sup>ère</sup>, et en Terminale, en juin, pour le « tronc commun », une épreuve de philo et un « oral de maturité »); pour les élèves et les collègues, cela risque d'avoir des conséquences graves car il s'agit **d'autonomiser et de mettre en concurrence les établissements, les disciplines et les enseignants** comme cela a été fait pour la Réforme des collèges. *« C'est la demande des élèves qui garantit les postes (ou pas) »* (Les Echos). Ainsi, en début de seconde, un « *test de positionnement numérique définira les horaires en maths et en français* » des élèves. **Cela ne peut que fragiliser certains postes, forcer à la semestrialisation des enseignements et annualiser le temps de travail des enseignants**. Une fois n'est pas coutume, laissons la parole aux Echos « *Puisque les élèves vont désormais pouvoir construire leur parcours de première et de terminale, c'est la demande d'enseignement qui va déterminer l'offre des enseignants, donc leur volume horaire. Un renversement complet du modèle actuel, dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences. Temps de travail des professeurs, pluridisciplinarité, nombre d'élèves par classe, organisation des établissements : c'est un vaste maelstrom qui se prépare (...) il est hautement probable que le découpage en semaine ne permette pas de constituer des emplois du temps combinant (...) tronc commun et spécialités. Alors c'est l'annualisation du temps de travail des enseignants sujet tabou depuis 1950 qui a enfin une chance d'être inscrite au tableau. Faute d'enseignants suffisants, notamment dans les nouvelles disciplines (...) c'est la question de la bivalence des professeurs qui va être posée* ». **Cette réforme remet aussi en cause les horaires nationaux** comme cela a été fait en technologie, SVT et Physique au collège, en fusionnant l'enveloppe horaire des « Humanités (HG), lettres et philosophie » : la répartition de ces 6 heures va donc varier selon les choix d'établissements et la DHG ;

**Rendez-vous le 22 mars à 10h30 au Vieux Port pour manifester et échanger dans un moment convivial entre collègues !**

